



61<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE

DE LA COMMISSION AFRICAINE

DES DROITS DEL'HOMME ET DES PEUPLES

0000000000000000

COMMEMORATION DU 30<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE

00000000000000000000

**GAMBIE, Banjul, 05 novembre 2017**

**Présentation du Rapport N° 19  
du Panel des Eminentes Personnalités du  
Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs  
(MAEP) sur le TCHAD**

**Mot de Sandjima DOUNIA  
Secrétaire Exécutif du MAEP-TCHAD  
Représentant le Point Focal du MAEP-TCHAD**

- **Madame la Présidente de la Commission,**
- **Mesdames, Messieurs les Commissaires,**
- **Honorable Brigitte Sylvia MABANDLA, Vice-Présidente du Panel des Eminentes Personnalités du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, Chargée de l'Evaluation du Tchad,**
- **Mesdames, Messieurs les Représentants des Institutions et autres Organisations des Droits de l'Homme et des Peuples,**
- **Distingués Invités, tout protocole observé,**

Invité à Banjul, ville très hospitalière, nous voudrions tout d'abord, en notre qualité de représentant du Point Focal du MAEP-TCHAD, exprimer nos remerciements au Peuple et au Gouvernement gambiens pour l'accueil chaleureux et fraternel.

En ce mois de novembre 2017, à quelques encablures du Siège de l'Institution concernée, nous commémorons le trentième (30<sup>ème</sup>) Anniversaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, notre instrument commun créé pour promouvoir et assurer la protection des droits de l'Homme dans chacun de nos pays. Cet instrument fait partie de tout un arsenal qui nous disposera à cheminer ensemble vers l'amélioration des conditions politiques, économiques, sociales et culturelles, et partant vers un développement durable au profit de nos populations.

Aussi, voudrions-nous souhaiter très bon vent à cette importante Institution qui se bat depuis 1987 pour imprimer ses marques à la bonne marche de l'Afrique dans les domaines des droits de l'Homme et des Peuples et pour donner l'occasion à notre Continent de continuer de jouer pleinement son rôle dans l'Histoire des Peuples, nous voulions dire dans l'Histoire du Monde.

Qu'il nous soit permis de féliciter vivement Madame la Présidente et tous les nouveaux Commissaires élus et d'exprimer notre gratitude à l'Equipe sortante pour le sacrifice consenti afin de défendre et de faire avancer les nobles causes des Droits de l'Homme et des Peuples.

Profitant de l'occasion, nous voudrions réitérer nos remerciements à la Direction Générale du Secrétariat continental du MAEP et aux Membres du Panel des Eminentes Personnalités du MAEP pour leur constante disponibilité sans laquelle la République du Tchad n'aurait pu mener à bien cet exaltant exercice d'évaluation de la gouvernance politique, démocratique, économique ainsi que dans les domaines des Entreprises, du développement socio-économique et des questions transversales.

**Madame la Présidente de la Commission,  
Mesdames, Messieurs, Distingués Invités,**

**Du 26 janvier 2013**, date d'adhésion au MAEP **au 28 janvier 2017**, date de la présentation du Rapport du Panel des Eminentes Personnalités du MAEP par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, les Structures Nationales du MAEP ont franchi au pas de charge différentes étapes importantes, conformément aux instructions avisées des Hautes Autorités et suivant une feuille de route que nous nous sommes fixés, en concertation avec le MAEP continental.

En effet, **le 26 janvier 2013, avec** la signature du Protocole d'Accord, la République du Tchad devient le 33<sup>ème</sup> Membre du MAEP, cet instrument typiquement africain de l'amélioration de la gouvernance en Afrique ;

**Avril 2013 - septembre 2013** : les Structures Nationales (Cabinet du Point Focal, Commission Nationale de Gouvernance et secrétariat National) ont été mises en place. Le lancement officiel des activités du processus de mise en œuvre du MAEP a été effectué dans la période.

**Novembre 2013** : Publication, à l'échelle africaine, de l'avis de recrutement des Instituts Techniques de Recherche chargés d'accompagner les Structures Nationales dans l'élaboration du rapport d'auto-évaluation de la gouvernance au Tchad, une évaluation de la gouvernance au Tchad par les tchadiennes et les tchadiens.

**Décembre 2013** : Signature du Mémorandum d'Entente entre le MAEP continental et le Gouvernement de la République du Tchad sur les obligations des parties dans le processus de la mise en œuvre du MAEP ;

**Décembre 2013 – Février 2015** : Journées et ateliers divers sur l'appropriation du MAEP à l'endroit des Structures Nationales et des Instituts Techniques de Recherche et campagne d'information et de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire à l'attention de toutes les couches socioprofessionnelles ;

**Mars 2015** : Enquêtes de terrain et collecte des données par les Instituts Techniques de Recherche ;

**Avril - septembre 2015** : Elaboration du Rapport National d'Auto-Evaluation de la gouvernance au Tchad et validation lors d'un Atelier regroupant les délégués venus de toutes les Régions du Tchad ;

**Octobre 2015** : Envoi du Rapport National d'Auto-Evaluation au Secrétariat du MAEP continental ;

**Mars 2016** : Mission d'Evaluation Pays en séjour au Tchad pour l'élaboration du Rapport Pays ;

**Octobre 2016** : Production de la version définitive du Rapport Pays ;

**28 janvier 2017** : Présentation du Rapport N°19 du Panel des Eminentes Personnalités du MAEP sur le Tchad par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat à ses Pairs au Forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

La très brillante présentation de l'évaluation du Tchad par les Pairs qui vient d'être faite par l'Honorable Brigitte Sylvia MABANDLA, Membre du Panel d'Eminentes Personnalités du MAEP nous convient admirablement et nous dispense de bien de commentaires. Nous ne pouvons nous empêcher de la féliciter et de la remercier indéfiniment

pour sa prompte appropriation du contenu dudit Rapport N° 19 du MAEP sur le Tchad.

S'inscrivant dans le cadre des droits de l'Homme et des Peuples, nous voudrions juste souligner une des cinq (5) bonnes pratiques mentionnées dans le Rapport : il s'agit du Cadre National de Dialogue Politique (CNDP), un espace permanent de dialogue qui a souvent permis de décriper l'environnement politique entre les Partis de la Majorité Présidentielle, les Partis de l'Opposition démocratique et la Société Civile.

Une autre pratique que nous estimons bonne et que nous voudrions partager avec les autres Invités à la présente Session est l'instauration au Tchad d'une Journée de prière interconfessionnelle pour la paix au Tchad ; en Afrique et dans le Monde. En effet, le 28 novembre de chaque année, initialement jour anniversaire de la proclamation de la République, les adeptes des religions révélées (musulmans, catholiques et protestants) consacrent la journée à prier ensemble, nous insistons sur à prier ensemble, pour la paix au Tchad, en Afrique et dans le Monde.

Des avancées y ont été relevées dans le développement socioéconomique, notamment dans le domaine des Normes et Codes : la majorité des instruments prescrits par le MAEP a été signée et ratifiée. Quelques instruments signés et/ou ratifiés par le Tchad : dès le 20 septembre 1960, a été signée la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, .... , ont été signés, puis ratifiés la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples (25 mai 1986/9 octobre 1986),... ont été ratifiés la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques, le Pacte International sur les Droits Economiques, sociaux et Culturels, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (le 09 juin 1995), etc.

Il est à noter également un intérêt du Gouvernement et de la société civile dans ces engagements internationaux.

De fait, nous nous félicitons que c'est sans complaisance que le Panel des Eminentes Personnalités du MAEP, s'appuyant sur le Rapport National d'Auto-Evaluation, a présenté dans le Rapport N° 19 les faiblesses et les forces du Tchad dans les domaines politiques, démocratiques, économiques et sociales, assorties d'un Plan National d'Actions pour améliorer, entre autres, l'état des droits de l'Homme et des communautés.

Des défis et des problèmes émergents y ont été largement évoqués : par exemple, au titre de la participation élargie au développement socio-économique, un des défis est l'éradication des violences faites aux femmes, malgré les pesanteurs socioculturelles qui persistent.

Une des six (6) questions transversales figurant dans le Rapport est la promotion du genre sans laquelle aucun développement durable n'est envisageable.

Faudrait-il le souligner, l'histoire du Tchad est celle d'un pays confronté depuis son indépendance, aux soubresauts qu'engendrent des conflits sans fin, une histoire bien mouvementée, tumultueuse et sinueuse. A l'accalmie depuis 2008, s'est substituée depuis ces dernières années une période de lutte sans merci contre l'extrémisme violent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Le Tchad voit, à son corps défendant, ses efforts de développement inhibés par cette lutte aux conséquences économiques et sociales inattendues.

Après la présentation du Rapport le 28 janvier 2017, quelles sont les principales préoccupations qui reflètent celles exprimées dans le document, notamment dans le Plan National d'Actions et qui se déclinent déjà en début d'actions ?

A propos de la Jeunesse dont les attentes ont été interprétées à juste titre par les brillants orateurs hier après-midi, nous voudrions porter à votre connaissance que la République du Tchad a abrité en juin 2017 le Forum Africain de la Jeunesse au cours duquel les jeunes venus de tous les pays africains ont exprimées leurs préoccupations. Dans l'élan, un Congrès du Conseil National Consultatif des Jeunes (CNCJ) très

prochainement, d'ici la fin de l'année. Une autre rencontre importante des Jeunes est le Forum National en préparation également.

Il importe également de noter que des consultations régionales ont eu lieu pour prendre en compte les soucis majeurs des populations en matière de Réformes Institutionnelles. Et dans les thématiques essentielles retenues, figurent en bonne place les Réformes judiciaires et la Promotion de la Femme et des Jeunes. Le Rapport sur les Réformes Institutionnelles une fois examiné par le Haut Comité Interministériel sera soumis au Forum National Inclusif, une démarche qui permettra l'appropriation des réformes par les différentes couches socio-professionnelles.

La redynamisation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme est inscrite dans les Réformes Institutionnelles en perspective.

Vous comprendrez que les préoccupations qui feront l'objet d'échanges certainement fructueux au cours des deux semaines de la 61<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples rejoignent bien celles des femmes et des hommes, des jeunes et des vieux du Tchad.

Tout en vous remerciant pour votre précieuse attention, nous souhaitons vivement de fructueux échanges et pleins succès aux travaux de la 61<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.